

M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS**

Haute-Savoie

ARRETE MUNICIPAL

N° PM/2024/014/TR/LB

REGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTIERE AVENUE DU MONT PACCARD

(Peinture routière- Entreprise SIGNAUX GIROD)

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code pénal et notamment l'article R. 610-5,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 13 août 1977 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande présentée par le CERD de Passy, maître d'ouvrage, en vue de procéder à des travaux de peinture routière au niveau du pont du TMB,

VU l'avis et les prescriptions du directeur des services techniques de la Commune,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les lieux en réglementant la circulation routière avenue du Mont Paccard pour permettre ces travaux,

ARRETE

Article 1 : La circulation avenue du Mont Paccard, au niveau du pont du TMB se fera sur chaussée rétrécie et alternée par feux tricolores :

- Le jeudi 6 juin 2024 de 9h00 à 17h00
- L'accès à tous les véhicules de plus de 3.5 tonnes sera interdit, même en transit
- Une déviation sera mise en place selon le DESC joint

Article 2 : La mise en place de la signalisation nécessaire et réglementaire, ainsi que son entretien, seront à la charge de l'entreprise SIGNAUX GIROD chargée des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par devant Monsieur le Maire de la Commune de Saint Gervais Les Bains dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément à l'article R 421-2 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex 1 dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

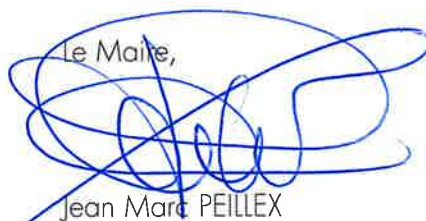


M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N SArticle 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Saint Gervais les Bains le 4 juin 2024,



Le Maire,

Jean Marc PEILLEX

Affiché le :

DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER

Commune de Saint
Gervais les Bains
RD902 Pont du Berchat

Travaux de peintures sur
chaussée servant de
guides aux poids lourds



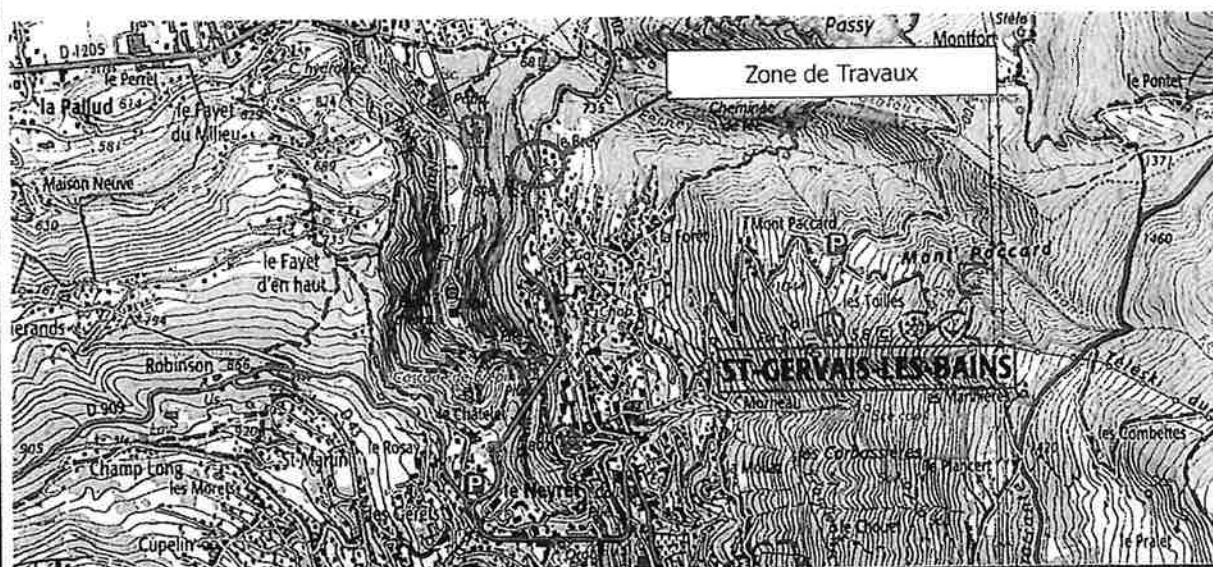
04 50 33 50 00 • hautesavoie.fr



**Travaux de mises en place de guidages en
peinture sol pour poids lourds**

1. LOCALISATION DES TRAVAUX

Voie	RD 902 Avenue du Mont Paccard			
canton	Pays du Mont-Blanc	Commune	Saint Gervais les Bains	
Section(s)	n°	PR origine	PR extrémité	Observation(s)
	1	86+420	86+440	Sous le Pont du Berchat (TMB)



2. NATURE DES TRAVAUX

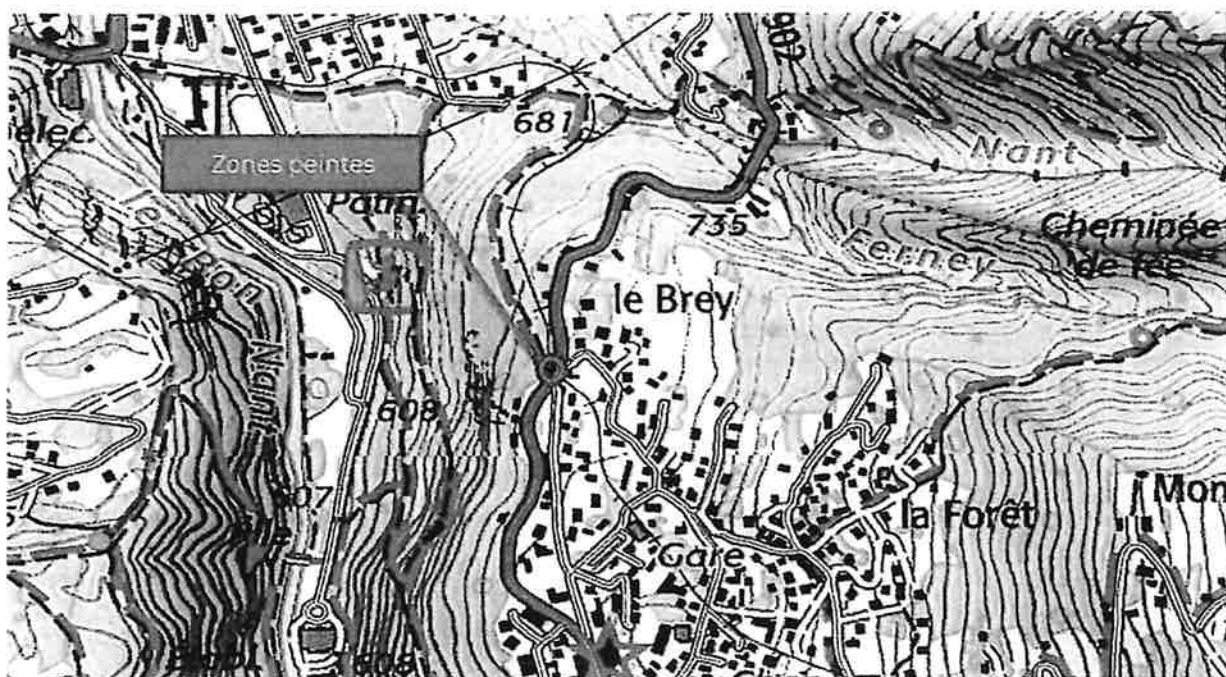
Travaux de peintures routières		
Etapes	Description des travaux	Restriction de circulation
	Traçage au sol des guides pour poids lourds	Route barrée une journée aux véhicules supérieur à 3t5

3. INTERVENANTS

Maitre d'Ouvrage		
	Département de la Haute-Savoie Conseil Général	Tel : 04.50.33.50.00
Maitre d'Œuvre		
	Direction Générale Adjointe Infrastructures et Mobilités Direction des Territoires Arrondissement des Routes Départementales de Bonneville	9, rue Paul Verlaine BP 223 74304 Cluses cedex Tel : 04.50.33.41.66
Exploitant Routier		
	Direction Générale Adjointe Infrastructures et Mobilités Direction des Territoires CERD de Passy	CERD de Passy 2400 avenue St Martin 74 190 PASSY Tel : 04 50 33 41 57
Entreprise(s)		
	Signaux Girod Est Agence de Cluses 89, allée des Cerisiers 74300 Thyez	marcelboucheny@signauxgirod.com Tél : 04 79 38 51 25

4. CALENDRIER et LOCALISATION DES TRAVAUX

Peinture routière		
Phase	Détail	Restrictions
	RD902 Avenue du Mont Paccard Traçage et mis en peinture au sol pour guider les poids lourds lors de leurs passage sous le pont du Berchat	Route barrée une journée aux véhicules supérieur à 3t5 entre 09H00 et 16H00 durant la semaine du 21 au 24 Mai 2024 (suivant la météo).



La date du 21/05 fixée à ce jour est susceptible d'évoluer pour s'adapter aux situations météorologiques. En cas de modifications, la nouvelle date retenue vous parviendra dans les meilleurs délais.

5. EXPLOITATION ROUTE

Mise en place de la déviation et régularisation des véhicules				
Exploitant ROUTE		Interlocuteurs	Coordonnées	
	CERD de Passy	GALLAY Sébastien	06.03.34.19.51	sebastien.gallay@hautesavoie.fr
		CHATELLARD Franck	06.17.48.65.95	franck.chatellard@hautesavoie.fr
		ASTREINTE ROUTE	06.77.50.13.46 Réservé aux professionnels NE PAS DIFFUSER	

6. COORDINATION

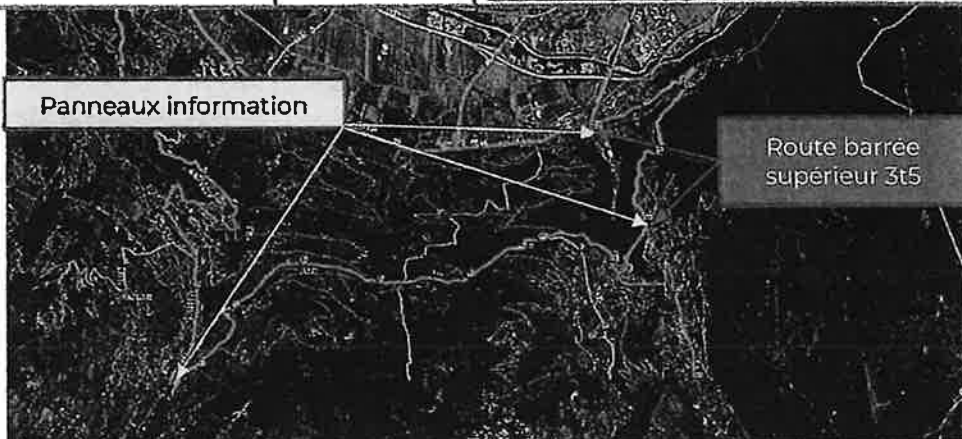
Organismes		Interlocuteurs	coordonnées
SERVICES du DEPARTEMENT			
Arrondissement de Bonneville	9, rue Paul Verlaine BP 223 74304 Cluses cedex	Responsables arrondissement et exploitation	04 50 33 41 66 PR-BON-Ardt@hautesavoie.fr julien.houel@hautesavoie.fr delphine.plusquellec@hautesavoie.fr
Service Exploitation Sécurité	23, rue de la Paix 74000 Annecy		pr-cigt74@hautesavoie.fr PR.SALEX74@hautesavoie.fr
Sous-Direction Transport	23, rue de la Paix 74000 Annecy	David Licitra (sous-directeur) Davis Gardin (resp. Service)	transports74@auvergnerhonealpes.fr
COMMUNES et INTERCOMMUNALITES			
Conseiller(ère) Départemental(e) du PMB		Mme. La Conseillère Départementale M. Le Conseiller Départemental	aurore.termoz@hautesavoie.fr jean-marc.peillex@hautesavoie.fr
Mairie de Saint Gervais les Bains	50 Avenue du Mont d'Arbois 74170 Saint-Gervais-les-Bains	Directeur des services techniques	marc.siroo@saintgervais.com
CERD Chamonix		Didier Villette 04.50.33.41.54	PR-CERD-Chamonix@hautesavoie.fr
CERD de Sallanches		Alain Prévost 04.50.33.41.59	PR-CERD-Sallanches@hautesavoie.fr
CCPMB Transport & OM		CCPMB 04.50.78.12.10	dgs@ccpmb.fr c.foissac@ccpmb.fr transport@ccpmb.fr
TRANSPORTS en COMMUN			
SAT			Vincent.pellenard@sat-autocars.com Christophe.dien@sat-autocars.com
BORINI			borini@borini.com tad@borini.com
TRANSDEV		04.50.53.05.55	marc.joigneau@transdev.fr
Services de Secours et Forces de l'Ordre			
SDIS – Groupement de la vallée de l'Arve – service prévision	29, rue du Docteur Gallet 74300 Cluses	04.50.18.49.60	prevision.arretes-circulation@sdis74.fr
Gendarmerie Nationale BTA de Scionzier	130, rue de la Gendarmerie 74950 Scionzier	M. le Commandant de Brigade 04.50.18.49.90	bta.scionzier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

7. DONNEES GENERALES

RD 902		
Données générales 2021		Observations
Niveau de service	Structurant (Sn2)	Réseau structurant

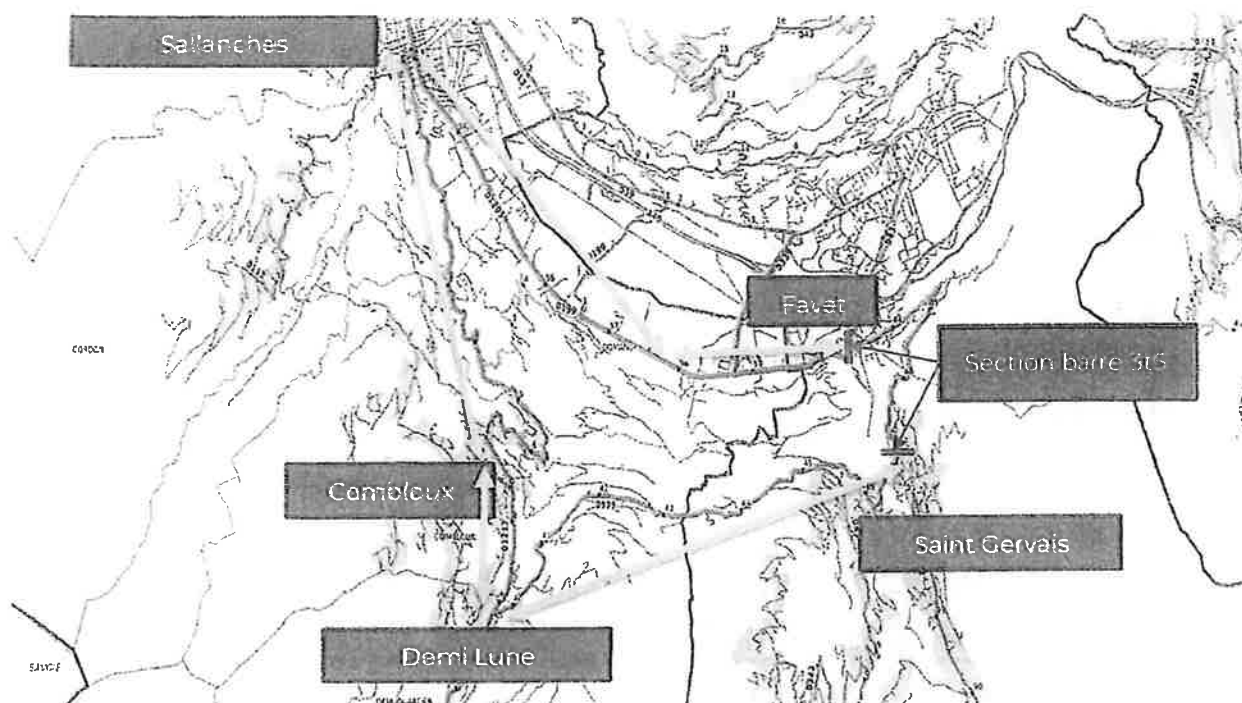
8. INFORMATION DES USAGERS

10 jours avant le démarrage et pendant toute la durée de l'intervention, des panneaux d'information annonçant la fermeture de la RD 902 aux véhicules supérieur à 3t5 seront implantés de part et d'autre du chantier.

RD 902			La signalisation d'information aux usagers sera fournie et entretenue par le CD74
			La signalisation d'information aux usagers sera mise en place sous le contrôle de : CD74
	CERD de Passy	Contact :	CHATELLARD Franck 06.17.48.65.95 GALLAY Sébastien 06.03.34.19.51
		mails :	franck.chatellard@hautesavoie.fr sebastien.gallay@hautesavoie74.fr
St Gervais-Fayet Route Barrée Supérieur 3t5 1 journée Entre le 21 et 24/05 Et Fayet-St G Route Barrée Supérieur 3t5 1 journée Entre le 21 et 14/05			

9. ITINERAIRE DE DEVIATION PL

Pendant la période de coupure			
Voie déviée	RD 902 section comprise entre le Fayet et Saint Gervais du PR 83+000 au PR 87+076		
	Accès Saint Gervais les Bains depuis le Fayet	RD1205 - RD1212 - RD909	Sallanches - Combloux - Demi Lune - Saint Gervais
	Accès Megève depuis le Fayet	RD1205 - RD 1212	Sallanches - Combloux - Megève
	Accès Fayet Chamonix depuis Saint Gervais	RD909 - RD1212 - RD1205	Demi Lune - Combloux - Sallanches - Chamonix
	Accès Chamonix depuis Megève	RD1212 - RD1205	Combloux - Sallanches - Chamonix



10. GESTION DE LA CIRCULATION DES SERVICES DE SECOURS ET FORCES DE L'ORDRE

Pendant les périodes de coupures	
restrictions	La circulation des véhicules de secours et Force de l'ordre sera possible dans la section fermée à la circulation supérieur aux 3t5

11. GESTION DE LA CIRCULATION DES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Pendant TOUTE la période de travaux	
restrictions	La circulation des véhicules des convois exceptionnels sera : IMPOSSIBLE dans les sections fermées à la circulation automobiles aux horaires fixés à l'article n°4 Calendrier et localisation des travaux du présent DESC.
déviation	Les véhicules de transports exceptionnels devront suivre l'itinéraire de déviation.

12. GESTION DE LA CIRCULATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

ATTENTION REPORT EN CAS D'INTEMPERIES	
Pendant TOUTE la période de travaux	
restrictions	La circulation des transports en commun sera : IMPOSSIBLE dans les sections fermées à la circulation automobiles aux horaires fixés à l'article <u>n°4 Calendrier et localisation des travaux</u> du présent DESC.
déviations	Les véhicules de transports en commun devront suivre l'itinéraire de déviation.

13. GESTION DES ACTIVITES SPORTIVES

Pendant TOUTE la période de travaux	
restrictions	Les communes assureront une information auprès des organisateurs d'activités sportives évoluant aux alentours de la zone de travaux..